

## Communiqué de presse

Paris, le 8 octobre 2024

# L'INRS lance la seconde édition du *Health at work challenge* pour promouvoir la santé et sécurité au travail auprès des étudiants

L'INRS lance la 2<sup>e</sup> édition du Health at work challenge 2025. Ce challenge vise à sensibiliser les étudiants de 2<sup>e</sup> cycle (niveaux Bac + 4 et Bac + 5), inscrits dans de grandes écoles et universités françaises, aux défis de la santé et sécurité au travail. Objectif : permettre à ces futurs cadres et managers d'acquérir les fondamentaux de la prévention des risques professionnels en entreprise afin de préserver leur santé et celle de leurs futurs collaborateurs.



### Inciter les étudiants à devenir des acteurs de la prévention des risques professionnels

Conçu et organisé par l'INRS à l'échelle nationale, ce challenge s'adresse aux étudiants de 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement supérieur, toutes filières confondues : marketing, finance, ingénierie, chimie, informatique....

Sa vocation : faire réfléchir les candidats, sur la base d'études de cas concrets, à des modes d'optimisation des conditions de travail en entreprise.

Ainsi, en 2024, la première édition du Health at work challenge a rassemblé près de 120 étudiants, répartis en 26 équipes concurrentes.

### Les nouveautés de l'édition 2025

Gratuite, l'inscription au challenge ne nécessite pas de connaissances préalables approfondies dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Cependant, en fonction du degré de connaissance des étudiants en santé et sécurité au travail, l'édition 2025 leur offre la possibilité de concourir dans **deux catégories distinctes** :

- la catégorie « **initiés** » : pour les équipes d'étudiants justifiant d'un volume horaire d'enseignement en santé et sécurité au travail, inférieur ou égal à 5 heures,
- et la catégorie « **confirmés** » : pour les équipes d'étudiants revendiquant un volume horaire d'enseignement en santé et sécurité au travail supérieur à 5 heures.

**A noter** : chaque établissement peut inscrire au concours jusqu'à 6 équipes projets différentes, composées de 3 à 5 étudiants.

## Une compétition en trois étapes

- **Du 8 octobre 2024 au 17 janvier 2025 : phase d'inscription** au challenge en envoyant les bulletins de participation, dûment complétés à l'adresse suivante : [enseignement.sup@inrs.fr](mailto:enseignement.sup@inrs.fr) ,
- **23 janvier 2025, de 14h à 18h : session de qualification, en distanciel, des équipes des deux catégories « initiés » et « confirmés ».**  
Le défi à relever : répondre à une étude de cas en santé et sécurité au travail, sur la base d'un sujet d'épreuve identique pour les équipes de ces deux catégories.  
Chargé de qualifier les équipes candidates, tout en tenant compte de leurs différences de niveau en santé et sécurité au travail, **le jury**, composé d'experts de l'INRS, portera une attention particulière à :
  - la compréhension du sujet par les candidats,
  - l'identification exhaustive des risques professionnels inhérents à un environnement et à une situation de travail donnés,
  - l'analyse des effets et conséquences de ces risques pour les salariés et l'entreprise,
  - la qualité et l'opérationnalité des solutions proposées (priorités et faisabilités).
- **11 mars 2025, de 13h à 17h : grand oral des six dernières équipes en lice, au siège de l'INRS, à Paris**, accompagnées de leurs référents pédagogiques.  
**Délibérations finales des jurys des deux catégories**, composés d'experts de l'INRS et de caisses du réseau Assurance maladie - Risques professionnels.  
**Cérémonie de remise des prix.**

### Contacts presse INRS :

**Caroline Tonini** – 01 40 44 31 64 – 06 34 46 06 35 – [caroline.tonini@inrs.fr](mailto:caroline.tonini@inrs.fr)

**Marie-Eva Planchard** – 01 40 44 14 40 – [marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr)

**A propos de l'INRS** : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, ce sont aujourd'hui près de 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

SUIVEZ-NOUS

